



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PRÉFET DE SEINE-SAINT-DENIS

Direction Régionale des Entreprises
de la Concurrence, de la Consommation
du Travail et de l'Emploi

Pôle Concurrence, Consommation
et Répression des Fraudes

Service Métrologie

Décision n° 11.13.402.005.1 du 1^{er} août 2011 modifiant la décision n° 11.13.402.003.1 du 9 février 2011 renouvelant l'agrément de la société PERNIN ÉQUIPEMENTS pour effectuer la vérification périodique des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2002 fixant certaines modalités du contrôle métrologique des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau ;

Vu la décision n° 04.13.402.001.1 du 8 avril 2004 agréant la société PERNIN ÉQUIPEMENTS (réseau GVP), pour effectuer la vérification périodique des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau ;

Vu la décision n° 07.13.402.001.1 du 12 janvier 2007 renouvelant l'agrément ;

Vu la décision n° 11.13.402.003.1 du 9 février 2011 renouvelant l'agrément ;

Considérant la demande du 12 juillet 2011 de la société PERNIN ÉQUIPEMENTS (réseau GVP) qui sollicite l'extension de la portée de l'agrément pour la société TITAN AVIATION SERVICES (famille 507) et pour les sociétés PERNIN ÉQUIPEMENTS et SCAT (famille 512 : DTQM) ;

Considérant l'obtention, le 15 juillet 2011, de l'accréditation par le COFRAC ;

Sur proposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'ÎLE-DE-FRANCE ;

Décide :


Art. 1^{er}. – L'annexe à la décision n° 11.13.402.003.1 du 9 février 2011 renouvelant l'agrément de la société PERNIN ÉQUIPEMENTS (réseau GVP), pour effectuer la vérification périodique des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau, est remplacée par l'annexe à la présente décision.

Art. 2. - La décision n° 11.13.402.004.1 du 1^{er} juillet 2011 est abrogée à compter de la date de la présente décision.

Art. 3. - La présente décision sera notifiée à la société PERNIN ÉQUIPEMENTS.

Fait à Paris, le 1^{er} août 2011.

Pour le préfet et par délégation,
par empêchement du directeur :
le chef du service métrologie,



Lionel SILVERT

Annexe à la décision n° 11.13.402.005.1 du 1^{er} août 2011

Liste des membres du réseau GVP couverts par l'agrément délivré à la société
PERNIN ÉQUIPEMENTS

Société	Adresse	Familles d'EMLAE (1)
ARECMA S.A.R.L.	12, rue Vauban 67450 MUNDOLSHEIM	503 DP 507
ATCOME SERVICES	7, rue Pasteur 59222 BOUSIES	503 DP
CARROSSERIE CITERNE DÉPÔT ET ÉQUIPEMENT PÉTROLIER (CACIDEP)	3, rue du Mottais 35770 VERN-SUR-SEICHE	503 DP
CARROSSERIE DE SAVOIE S.A.R.L.	ZAC du Rebauchet 73420 MERY	503 DP
CARROSSERIE MODESTO MONTI	Quai du plan de Peille 06340 DRAP	503 DP
CACIDEP SUD	Quartier la Roquette 13710 FUYEAU	503 DP
CENTRE D'ÉPREUVE PYRÉNÉEN	25 bis, route de Lourdes 65310 ODOS	503 DP
CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES ET MAINTENANCE D'ÉQUIPEMENTS (CIME)	ZA du Plouich – Rue du Commerce – B.P. 137 59590 RAISMES	503 DP
C.L.C.	5, avenue de la Défense Passive 80136 RIVERY	503 DP
CM MAINTENANCE	ZI de Revoison 8, rue Louis Lachenal 69740 GENAS	503 DP
CM MAINTENANCE	113, avenue de Provence 26320 SAINT-MARCEL-LÈS-VALENCE	503 DP
CMI CONTENEURS	404, boulevard Jules Durand 76600 LE HAVRE	503 DP 507
CONTRÔLE RÉPARATION CITERNES HYDROCARBURE (C.R.C.H.)	ZI - B.P. 20 16260 CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE	503 DP 503 DG
FREINS SERVICE POIDS LOURDS	Boulevard du Général de Gaulle – B.P. 96 21160 MARSANNAY-LA-CÔTE	503 DP
GADEST	Impasse du Val Clair – Parc industriel la Pompelle 51683 REIMS CEDEX 2	503 DP
INSTALLATIONS SERVICES PÉTROLIERS (ISP) S.A.R.L.	ZI Lons – 16, avenue Joliot Curie 64140 BILLERE	503 DP
LAMBERT ET FILS	ZA Les Mottais 35230 SAINT-ARMEL	503 DP 507
LAMBERT ET FILS	9, rue des Ravalières 72560 CHANGÉ	503 DP

PERNIN ÉQUIPEMENTS S.A.S.	104 RUE DE STALINGRAD 93100 MONTREUIL	503 DP 503 DG 505 507 512 ⁽²⁾
POIDS LOURDS SERVICE	ZA du Vern - B.P. 30104 29401 LANDIVISIAU	503 DP
RGR MAINTENANCE	2, rue du Président Coty 02880 CROUY	503 DP
RNC FOURNITURES ET RÉPARATIONS	17, rue du Pré Blanchet 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES	503 DP
SADEPAL	16 bis, avenue Frédéric Mistral 30320 SAINT-GERVASY	503 DP
S.C.A.T.	12-14, avenue du vieux chemin de Saint-Denis 92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE	503 DP 503 DG 505 512 ⁽²⁾
S.I.M.I.	ZA de Malaval 01851 MARBOZ	503 DP
SE SIRECH HOSTIER	ZI Latresne 33360 LATRESNE	503 DP
S.M.R.C.	ZAC du champ Lamet 8, rue André Citroën 63430 PONT-DU-CHÂTEAU	503 DP
S.M.V.I.	23, rue Guy de Place 68800 VIEUX-THANN	503 DP
SOCIÉTÉ DE MÉCANIQUE GÉNÉRALE VAN PRAËT S.A.R.L.	Route de Fontainebleau 77720 BRÉAU	503 DP
TITAN AVIATION SERVICES S.A.S.	68, rue Albert Einstein ZI LES MILLES 13290 LES MILLES	505 507 ⁽²⁾

(1) Familles d'EMLAE :

- 503 DP : ensembles de mesurage sur camions, à distribution pompée, autres que pour GPL et autres gaz liquéfiés et autres que pour le ravitaillement des avions, notamment ensembles de mesurage pour F.O.D. de classe 0,5 et d'un débit au plus égal à 50 m³/h ;
- 503 DG : ensembles de mesurage sur camion, à distribution gravitaire, autres que pour GPL et autres gaz liquéfiés et autres que pour le ravitaillement des avions, notamment ensembles de mesurage pour F.O.D. de classe 0,5 et d'un débit au plus égal à 100 m³/h ;
- 505 : ensembles de mesurage pour le ravitaillement des avions, de classe 0,5 et d'un débit au plus égal à 250 m³/h ;
- 507 : ensembles de mesurage industriels (dépôts pétroliers, centres de chargement de camions) de classe 0,5 et d'un débit au plus égal à 250 m³/h.
- 512 : DTQM : dispositifs de transfert des quantités mesurées.

(2) Objet de la présente modification de l'annexe à la décision.